Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260303-2026_03_03_D6-DE

2026.03.03 d6

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 3 mars à 20h00, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**17**
Nombre de conseillers votants	**17**
Date de la convocation	**27.02.2026**
Date d'affichage	**27.02.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, David VEILLARD, Jennifer PAREIGE, Jean-Fabrice CLOAREC, Aimé LOISEL, Loïc MESSAGER, Albert CHEVILLARD, Vincent BLOT, Manuella DROUYE, Gwénaëlle LE CALVEZ, Elodie PAUTONNIER, Mélanie SIMON, Emmanuelle BARDAINE, Nicolas HUCHET et Béatrice RUFFAUT.

Pouvoirs : Rolande TRUEL a donné pouvoir à David VEILLARD

Secrétaire de séance : Elodie PAUTONNIER

2026 03 03 D6 - FINANCES / SUBVENTION 2026 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé au conseil municipal de maintenir en 2026 le même montant de subvention accordé en 2025 pour le Centre Communal d'Action Social (CCAS) : **compte 657363 : 3 400 €.**

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

✓ **D'ACCORDER** une subvention de 3 400 € pour le CCAS au titre de l'année 2026 ;

✓ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal 2026 ;

✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette décision.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Pour extrait certifié conforme.
Le 04/03/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

